



Mention marginale, registre civil

Par **roland**, le **09/11/2011 à 15:40**

Bonjour,

Desirant un changement de nom, je remarque sur mon acte de naissance une mention marginale, précisant 10 années de tutelles, l'humiliation totale après un petit héritage de dettes de mon (père).

Tutelle décidée sans même un examen médical, sérieux

Impossible pour moi, de passer à autre chose, si cette mention me suit à vie et donc me gâche l'existence.

Comment faire enlever définitivement cette mention humiliante, pour qu'elle n'apparaisse plus, à côté du nouveau nom ?

Par **mimi493**, le **09/11/2011 à 19:20**

Ce n'est pas possible. Les mentions en marge sont des faits, le fait existe, il est noté.